



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Date d'émission: 06/02/2016 Date de révision: 07/12/2021 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : ZL-60D Code du produit : Non disponible

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant Distributeur

Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T: 847-657-5300

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification GHS

Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Asp. Tox. 1

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Etiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)





GHS05

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS)

Mentions de danger (GHS)

: Danger

: Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence (GHS)

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aerosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant reutilization. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir. Garder sous clef. Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/international.

2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE (GHS)

Non applicable.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. SUBSTANCE

Non applicable.

07/12/2021 FR (français) Page 1



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

3.2. MÉLANGE

Nom	Identificateur de produit	%
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-47-8	34,96
Alcools en C6-12 éthoxylés et propoxylés ou Alcools en C6-10 éthoxylés et propoxylés	(n° CAS) 68937-66-6 ou (n° CAS) 68987-81-5	19,96
Alcools en C12-15 éthoxylés et propoxylés	(n° CAS) 68551-13-3	16,98
9-Octadecenamide, N-(2-hydroxypropyl)-, (Z)-	(n° CAS) 111-05-7	2,70

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements

contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter

un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement les yeux abondamment avec

de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

NE PAS faire vomir.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème,

assèchement, déshuilement et gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une

rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoguer des brûlures.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations

aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-

intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Eau pulvérisée. Mousse. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone,

hydrocarbures, fumées.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un

équipement de respiration (SCBA). Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée.

paiverist

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la

vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas la isser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler

la zone.

07/12/2021 FR (français) 2/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

6.3. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène

: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S) 7.3.

Non disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE 8.1.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)			
ACGIH RCP-TWA (mg/m³)	1200 mg/m³ (143 ppm) (vapeur - total des hydrocarbures; limites d'exposition de fournisseur)		
Non applicable.			
et propoxylés (68937-66-6)			
Non applicable.			
Non applicable.			
Alcools en C6-10 éthoxylés et propoxylés (68987-81-5)			
Non applicable.			
Non applicable.			
et propoxylés (68551-13-3)			
Non applicable.			
Non applicable.			
roxypropyl)-, (Z)- (111-05-7)			
Non applicable.			
Non applicable.			
	ACGIH RCP-TWA (mg/m³) Non applicable. et propoxylés (68937-66-6) Non applicable. et propoxylés (68987-81-5) Non applicable. Non applicable. Non applicable. s et propoxylés (68551-13-3) Non applicable. Non applicable. roxypropyl)-, (Z)- (111-05-7) Non applicable.		

8.2. **CONTRÔLES DE L'EXPOSITION**

Contrôles techniques appropriés

: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, en dessous des limites permises.

Protection des mains

: Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire

: Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations

: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique : Liquide Apparence : Huileux

07/12/2021 FR (français) 3/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Couleur : Veri

Odeur : Légèrement gras

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Neutre

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 200 °F (>93 °C)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,918

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Solubilité : Aucune donnée disponible. Log Pow : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Viscosité : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 9,32 - 11,4 cSt

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV : 304 g/l

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Oxydants puissants. Halogènes. Alcalis. Acides. Caustiques. Bases.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone, hydrocarbures, fumées.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé.

ZL-60D		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat	Aucune donnée disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg	

07/12/2021 FR (français) 4/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)			
CL50 inhalation rat	> 5000 mg/m³/4h (vapeur)		
Alcools en C12-15 éthoxylés et propoxylés (Alcools en C12-15 éthoxylés et propoxylés (68551-13-3)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg		
DI 50 cutanée rat	2000 mg/kg		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.		
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.		
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuilement et gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.		
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.		
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.		

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

ZL-601	D	
Persist	tance et dégradabilité	Non établi.
12.3.	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	

7L-60D

4	ZL-60D		
F	Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des déchets

 es matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac) : Non réglementé
DOT (non-vrac) : Non réglementé
TMD : Non réglementé
IATA : Non réglementé

07/12/2021 FR (français) 5/6





Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

IMDG : Non réglementé

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

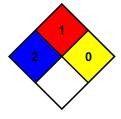
15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit sont inscrits à ou exclus de l'inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

Tous les composants de ce produit sont inscrits aux ou exclus des inventaires canadiens de la LIS (Liste Intérieure des Substances) et la LES (Liste Extérieure des Substances), sauf:

Alcools, C12-14-secondaire n° CAS 126950-60-5

Danger pour la santé NFPA : 2
Danger d'incendie NFPA : 1
Réactivité NFPA : 0



15.2. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - É.-U.

ZL-60D	
Réglementations nationales ou locales	Ce produit contient des produits chimiques reconnus dans l'État de Californie comme étant susceptible de causer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

RUBRIQUE 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission: 06/02/2016Date de révision: 07/12/2021Autres informations: Aucun.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

07/12/2021 FR (français) 6/6